

RCS : DUNKERQUE

Code greffe : 5902

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DUNKERQUE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00248

Numéro SIREN : 499 115 475

Nom ou dénomination : 2BDM Ingénierie

Ce dépôt a été enregistré le 18/10/2018 sous le numéro de dépôt B2018/003879

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE** .....  
**DUNKERQUE**

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n° de dépôt : **B2018/003879**  
n° de gestion : **2007B00248**  
n° SIREN : **499 115 475 RCS Dunkerque**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Dunkerque certifie avoir procédé le 18/10/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

2BDM Ingénierie - Société par actions simplifiée  
102 avenue de la Gironde - z I de Petite Synthé 59640 Dunkerque -FRANCE-

**date de clôture : 31/12/2017**

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les évènements RCS suivants :

**Dépôt des comptes annuels**



281440

281440

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SASU 2 BDM INGENIERIE</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>					
Adresse de l'entreprise <u>102 AVENUE DE GIRONDE 59640 PETITE SYNTHÉ</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>					
Numéro SIRET* <u>4 9 9 1 1 5 4 7 5 0 0 0 1 8</u>		Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N clos le, <u>31/12/2017</u>					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
			Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	12 250	11 735	515
		Fonds commercial (1)	AH	AI	267 450		267 450
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	28 154	15 220	12 934
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
Prêts		BF	BG				
Autres immobilisations financières*		BH	BI				
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	307 855	26 955	280 899	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	416 354		416 354
		Autres créances (3)	BZ	CA	21 012		21 012
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	681		681	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	5 999		5 999	
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	444 047		444 047	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	IA	751 903	26 955	724 947	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP			(3) Part à plus d'un an	CR	
(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes							
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU 2 BDM INGENIERIE		Néant <input type="checkbox"/>	*		
					Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 8 000 .....)	DA			8 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB					
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC					
	Réserve légale (3)	DD			800		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE					
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF					
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG			75 509		
	Report à nouveau	DH					
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI			75 122		
	Subventions d'investissement	DJ					
	Provisions réglementées *	DK					
	<b>TOTAL (I)</b>				DL	159 431	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM					
	Avances conditionnées	DN					
	<b>TOTAL (II)</b>				DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP					
	Provisions pour charges	DQ					
	<b>TOTAL (III)</b>				DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS					
	Autres emprunts obligataires	DT					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			104 259		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV			137 152		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW					
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			35 454		
	Dettes fiscales et sociales	DY			208 822		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ					
	Autres dettes	EA			1 320		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			78 506		
<b>TOTAL (IV)</b>				EC	565 515		
<b>(V)</b>				ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>				EE	724 947		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB					
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC				
		Ecart de réévaluation libre	ID				
		Réserve de réévaluation (1976)	IE				
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF					
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			565 515			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			104 259			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	1 127 532	FH		FI	1 127 532	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 127 532	FK		FL	1 127 532	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	612	
	Autres produits (1) (11)					FQ	57	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	1 128 202
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	213 313	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	23 976	
	Salaires et traitements*					FY	584 930	
	Charges sociales (10)					FZ	201 219	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	2 723
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	1 688	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	1 027 852	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	100 349	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					(III) GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					(IV) GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	11 135	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	11 135	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	( 11 135)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	89 214	



# ANNEXES

## Sommaire :

- ◆ *Règles et méthodes comptables*
- ◆ *Engagements financiers*
- ◆ *Notes sur le bilan actif*
- ◆ *Notes sur le bilan passif*
- ◆ *Détail des produits et des charges*

*Règles et méthodes comptables***Désignation de la société : SASU 2 BDM INGENIERIE**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 724 947 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 75 122 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 02/05/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

**Règles générales**

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

**Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Un test de valorisation du fonds commercial, a été réalisé.

Sa valeur actuelle n'entraîne pas de dépréciation.

## Regles et methodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

\* Concessions, logiciels et brevets :

Les logiciels sont amortis sur une durée de 12 mois

\* Matériel de transport : 4 à 5 ans

\* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

\* Matériel informatique : 3 ans

\* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous forme de provision. Cependant, l'engagement de retraite est évalué à 81456 euros.

*Règles et méthodes comptables***Crédit d'impôt compétitivité et emploi**

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 24 132 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

## Notes sur le bilan

**Actif immobilisé****Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	267 450			267 450
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 969	600	318	12 251
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>279 419</b>	<b>600</b>	<b>318</b>	<b>279 701</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	13 164		13 164	
- Matériel de transport	2 492	12 107		14 598
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	17 017	2 182	5 643	13 557
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>32 672</b>	<b>14 289</b>	<b>18 807</b>	<b>28 155</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>312 091</b>	<b>14 889</b>	<b>19 124</b>	<b>307 856</b>

\* Immobilisations incorporelles

- Fonds commercial

	31/12/2017
Éléments achetés	267 450
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
<b>Total</b>	<b>267 450</b>

*Notes sur le bilan*

## \* Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 969	84	318	11 735
Immobilisations incorporelles	11 969	84	318	11 735
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	13 164		13 164	
- Matériel de transport	1 301	2 163		3 464
- Matériel de bureau et Informatique, mobilier	16 923	476	5 643	11 757
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	31 388	2 639	18 807	15 221
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>43 357</b>	<b>2 723</b>	<b>19 124</b>	<b>26 956</b>

Notes sur le bilan

Actif circulantEtat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 443 366 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<i>Créances de l'actif immobilisé</i>			
<b>Créances rattachées à des participations</b>			
Prêts			
Autres			
<i>Créances de l'actif circulant</i>			
<b>Créances Clients et Comptes rattachés</b>	416 355	416 355	
Autres	21 012	21 012	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	5 999	5 999	
<b>Total</b>	<b>443 366</b>	<b>443 366</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
<b>CLIENTS FACT.A ETABLIR</b>	10 666
<b>Total</b>	<b>10 666</b>

## Notes sur le bilan

Capitaux PropresComposition du Capital Social

	Nombre	Valeur nominale
<i>Titres composant le capital social au début de l'exercice</i>	800	10,00
<i>Titres émis pendant l'exercice</i>		
<i>Titres remboursés pendant l'exercice</i>		
<i>Titres composant le capital social à la fin de l'exercice</i>	800	10,00

DettesEtat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 565 516 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles (*)</i>				
<i>Autres emprunts obligataires (*)</i>				
<i>Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :</i>				
- à 1 an au maximum à l'origine	104 259	104 259		
- à plus de 1 an à l'origine				
<i>Emprunts et dettes financières divers (*) (**)</i>				
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	35 454	35 454		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	208 823	208 823		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>				
<i>Autres dettes (**)</i>	138 473	138 473		
<i>Produits constatés d'avance</i>	78 506	78 506		
<b>Total</b>	<b>565 516</b>	<b>565 516</b>		
<i>(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>(*) Emprunts remboursés sur l'exercice</i>	20 667			
<i>(**) Dont envers les associés</i>				

## Notes sur le bilan

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>			
<i>Autres emprunts obligataires</i>			
<i>Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit</i>			
<i>Emprunts et dettes divers</i>			
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>			
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>			
<i>Dettes fiscales et sociales</i>			
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>			
<i>Autres dettes</i>			
<b>Total</b>			

Charges à payer

	Montant
<b>FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES</b>	15 166
<b>INTÉRÊTS COURUS À PAYER</b>	1 004
<b>DETTES PROVISIONNÉES POUR CONGÉS</b>	36 600
<b>NOTE DE FRAIS LAURENT MAGNIER</b>	554
<b>NOTE DE FRAIS JÉRÔME BARALLE</b>	1 541
<b>NOTE DE FRAIS PIHEN DAVID</b>	429
<b>NOTE DE FRAIS DEVILLERS GAETAN</b>	103
<b>CHARGES SOCIALES SUR CONGÉS À PAYER</b>	15 000
<b>CHARGES FISCALES / CONGÉS PAYÉS</b>	633
<b>TAXE APPRENTISSAGE À PAYER</b>	3 656
<b>TAXE FORMATION CONTINUE À PAYER</b>	6 921
<b>CVAE À PAYER</b>	267
<b>CLIENTS AVOIRS A ETABLIR</b>	1 320
<b>Total</b>	<b>83 193</b>

## Notes sur le bilan

Comptes de régularisationCharges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
<b>CHARGES CONSTATEES D AVANCE</b>	5 999		
<b>Total</b>	<b>5 999</b>		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
<b>PRODUITS CONSTATÉS D AVANCE</b>	78 506		
<b>Total</b>	<b>78 506</b>		

**Notes sur le compte de résultat****Chiffre d'affaires**

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2017
Prestations	1 127 533
<b>TOTAL</b>	<b>1 127 533</b>

**Charges et produits d'exploitation et financiers****Rémunération des commissaires aux comptes**

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 3 000 euros



## Autres informations

### Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

#### Engagements de retraite

Le montant des droits acquis par les salariés, au titre des indemnités de départ à la retraite, n'a pas été constaté sous forme de provision. La société 2BDM ingénierie a souscrit un contrat d'indemnité de fin de carrière au 1er janvier 2007. L'épargne constitué de ce contrat s'élève au 31 décembre 2017, à la somme de 10382.63 euros.

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution de leur fonds de roulement.

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS  
ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE  
EN DATE DU 25 JUIN 2018**

**- RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT -**

**TROISIEME DECISION**

L'Associée unique, constatant que :

- le bénéfice de l'exercice s'élève à la somme de ..... 75.122 €
  - Auquel s'ajoute le compte « Autres réserves » d'un montant de ..... 75.509 €
- Formant un bénéfice distribuable de ..... 150.631 €

Décide, après réflexion complémentaire, de modifier la proposition d'affectation du résultat pour l'affecter de la façon suivante :

- Distribution de dividendes à l'Associée unique, ..... 100.000 €  
correspondant à un dividende de 125 € par action,  
n'ouvrant pas droit à l'abattement de 40 %.
- Le solde au compte « Autres réserves » ..... 50.631 €

Conformément aux dispositions légales, les dividendes seront prélevés par priorité sur les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter des présentes et au plus tard le 30 septembre 2018.

L'Associée unique prend acte qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes lors des trois précédents exercices :

Comptes de l'Exercice	Dividende distribué (en Euros)	Dividende éligible à l'abattement de 40 % (en Euros)	Dividende non éligible à l'abattement de 40 % (en Euros)
31/12/2014	117.000	438,75	116.561,25
31/12/2015	150.000	/	150.000
31/12/2016	30.000	/	30.000

Pour extrait certifié conforme

*Philippe Jehon Bon*

Le Président



**EMMANUEL SIX**

Licencié en Sciences Économiques  
EXPERT COMPTABLE  
Inscrit au tableau de l'Ordre de Lille  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
Membre de la compagnie régionale de Douai

15, AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC  
59170 CROIX

Tel 03 20 17 15 55

**2 BDM INGENIERIE**

SAS au capital de 8 000 Euros  
102, Avenue de Gironde  
59640 PETITE SYNTHÉ

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIF  
A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

EMMANUEL SIX  
Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie  
Régionale de Douai  
15, Avenue de Général Leclerc

SAS 2BDM Ingenierie  
au capital de 8 000 euros  
102, av de la Gironde  
59640 PETITE SYNTHÉ

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'associé de la société 2BDM Ingenierie,

### **1 OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2BDM Ingenierie SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant ressortir un bénéfice de 75 122 E pour un chiffre d'affaires de 1 127 532 E et un total de Bilan de 724 947 E.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **2 FONDEMENT DE L'OPINION**

#### **2.1 Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **2.2 Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **2.3 Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **2.4 Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

### **2.5 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

### **2.6 Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des

comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Croix, le 22 juin 2018.

**Emmanuel SIX**  
**Commissaire aux comptes**

